



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

24 février 2025
Date

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
POUR UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Nous soussignés, membres du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau, renonçons à l'avis de convocation pour une séance extraordinaire qui se tient en ce jour, soit le 24 février 2025.

Lors de cette séance, l'ordre du jour s'établit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Demande du Centre communautaire pour les aînés de Ragueneau - Construction d'une sortie de secours - Autorisation des travaux
5. Levée de l'assemblée

En foi de quoi, nous avons signé à Ragueneau, ce 24^e jour du mois de février 2025

Yvon Gauthier
Signature

YVON GAUTHIER.
Prénom et nom en lettres moulées

Claude Lavoie
Signature

CLAUDE LAVOIE
Prénom et nom en lettres moulées

Gilbert Dupont
Signature

GILBERT DU PONT
Prénom et nom en lettres moulées

Yves Bouhassane
Signature

YVES BOUHASSANE
Prénom et nom en lettres moulées

Huquette Tremblay
Signature

Huquette Tremblay
Prénom et nom en lettres moulées

Henri Guillemette
Signature

HENRI GUILLEMETTE
Prénom et nom en lettres moulées

Raymond Lavoie
Signature

RAYMOND LAVOIE
Prénom et nom en lettres moulées



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 24 FÉVRIER 2025 À 20 H 22 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS), FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Henri Guillemette
Monsieur Yves Boulianne

2025/02-41

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025/02-42

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT l'article 157 du *Code municipal du Québec* qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à cet avis de convocation.

2025/02-43

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2025/02-44

DEMANDE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LES AÎNÉS DE RAGUENEAU – CONSTRUCTION D'UNE SORTIE DE SECOURS – AUTORISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre communautaire pour les aînés de Ragueneau (CCAR) est locataire du 521, route 138, propriété de la Municipalité de Ragueneau;

CONSIDÉRANT QUE le CCAR souhaite faire construire une sortie de secours accessible aux personnes à mobilité réduite sur la sortie située à l'est du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ragueneau est sensible aux besoins de ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ragueneau autorise le CCAR à procéder à la réalisation des travaux sous certaines conditions, à savoir :

- Obtention de tous les permis nécessaires;
- Validation des plans de construction conforme aux règles de la Régie du bâtiment du Québec;
- Tous les frais de travaux, permis et autres assumés par le CCAR.



No de résolution
ou annotation

2025/02-43

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Ragueneau autorise le Centre communautaire pour les aînées de Ragueneau à procéder à la réalisation des travaux de construction d'une sortie de secours accessible aux personnes à mobilité réduite sur la partie située à l'est du bâtiment du 521, route 138 selon les conditions spécifiées.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 25.

Raymond Lavoie
Maire

Edith Martel
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Raymond Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.